



Les vacances des Poilus
20 chemin du capet
33770 SALLES
N° SIRET 532 208 824 00039
adresse mail : lesvacancesdespoilus33@gmail.com
Tél : 07 44 70 20 75

Règlement intérieur de la pension « Les vacances des poilus » + Contrat de la pension canine

Ce règlement intérieur est établi afin d'éviter tout litige et tout malentendu avec les propriétaires des chiens.

Organisation de la pension canine :

La pension canine « les vacances des poilus » est fermée au public le mardi, mercredi, les jours fériés et le dimanche. Pour une arrivée ou un départ le mardi ou le mercredi un rendez-vous sera fixé au préalable afin de déposer ou récupérer votre poilu. Aucune arrivée et départ les jours fériés et les dimanches. Les autres jours la pension est ouverte de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

Les jours d'ouverture au public, il est possible de prévoir une visite de la pension sur rendez-vous.

Les arrivées et les départs peuvent se faire en dehors des horaires d'ouverture au public sur rendez-vous.

Pour une bonne organisation des arrivées et des départs et afin d'avoir le temps de désinfecter le box après le départ d'un chien, les horaires d'arrivée et de départ seront fixés lors de la réservation du séjour. Idéalement les départs se font le matin et les arrivées l'après-midi.

Afin de valider la réservation des arrhes à hauteur de 50% du séjour vous sera demandé, le restant dû sera versé lors de la dépose de l'animal. Le séjour de votre poilu est calculé par nuitée passée à la pension.

Mode de paiements acceptés : chèques, espèces, , virement bancaire.

Les annulations de moins de 48 heures et les séjours raccourcis ne font pas l'objet d'un remboursement. Si le propriétaire ne peut récupérer son poilu à la date prévue, il est tenu de m'avertir au moins la veille pour le bon fonctionnement de la pension et le ou les nuits en plus seront facturées en conséquence.

Pour des raisons organisationnelles de la pension, les horaires des rendez-vous doivent être respectés.

L'animal confié à la pension doit être repris par la personne qui l'a amené. Si une autre personne devait se présenter à votre place, cela doit être signalé au dépôt de l'animal et la personne devra présenter sa carte d'identité.

Pour la sécurité d'autrui et des animaux , les chiens doivent être tenus en laisse à leur arrivée.

Concernant l'hygiène sur site, du matériel est mis à disposition pour ramasser les excréments.



Les vacances des Poilus

20 chemin du capet

33770 SALLES

N° SIRET 532 208 824 00039

adresse mail : lesvacancesdespoilus33@gmail.com

Tél : 07 44 70 20 75

ALIMENTATION :

Pour les poilus ayant un régime spécifique comme le B.A.R.F, les produits amenés frais seront stockés dans un réfrigérateur au sein de la pension. Les repas sont pris deux fois par jour si cela correspond aux habitudes de votre poilu. Dans le cas contraire le repas de votre poilu sera donné le matin dans les logements et suivi d'un temps de repos pour éviter tout problème de torsion d'estomac.

Le propriétaire d'un poilu qui a choisi l'option « demi-pension » devra s'assurer que la quantité de nourriture apportée est suffisante pour couvrir tout le séjour. Un supplément de 30€ sera facturé si la pension « les vacances des poilus » devait subvenir au besoin de nourriture d'un pensionnaire.

SANTÉ :

Les poilus doivent-êtr être obligatoirement :

- Identifiés : soit par tatouage ou puce électronique électronique.
- Vaccinés (vaccins en cours de validité): CHPL (maladie de Carré, Hépatite contagieuse, Parvovirose, vovirose, Leptospirose), la Toux du chenil
- Déparasités : interne (vermifuge) et externe (puce et tique) noter dans le carnet de santé pour avoir un suivi.

La pension se réserve le droit de déparasiter l'animal si nécessaire au frais du propriétaire.

Si l'animal présente des problèmes de santé ou maladie (non transmissible), ou des antécédents médicaux, ils doivent être signalés au préalable. Les traitements vétérinaires à administrer doivent être obligatoirement accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance et fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour. L'administration du traitement pendant votre absence ne sera pas facturée.

En cas de blessures de l'animal, le propriétaire autorise la pension « les vacances des poilus » à amener l'animal dans une clinique vétérinaire afin de faire procéder aux soins estimés nécessaires par le vétérinaire chargé de la surveillance de l'établissement ou le vétérinaire référent s'il se trouve dans le périmètre de la pension. (acte médical ou chirurgical)

Les frais de transport ainsi que le temps d'attente seront facturés au propriétaire de l'animal. Dans le cas ou les frais vétérinaire sont avancés par « les vacances des poilus ». Les frais devront-êtr être remboursés par le propriétaire sur présentation d'une facture de la clinique vétérinaire.

Si l'animal a une pathologie grave, cardiaque, etc., pouvant induire un décès lors de son séjour à la pension, le propriétaire décharge toute responsabilité vis-à-vis de la pension. En cas de décès et si nécessaire, une autopsie de l'animal peut-êtr être réalisée par la clinique vétérinaire de la pension, les frais engagés seront à la charge du propriétaire.

La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.



Les vacances des Poilus
20 chemin du capet
33770 SALLES
N° SIRET532 208 824 00039
adresse mail : lesvacancesdespoilus33@gmail.com
Tél : 07 44 70 20 75

Les femelles en chaleur doivent être signalées.

Pour les femelles je me réserve le droit de vous demander un suivi des chaleurs. Si la date était erronée et que les chaleurs devaient débiter pendant le séjour, votre poilu sera isolé du groupe pour ne pas perturber la tranquillité des autres vacanciers.

La pension « les vacances des poilus » ne pourra pas être tenu responsable d'une saillie accidentelle.

Les modalités :

Le carnet de santé et la carte d'identification doivent-être remis et resteront en notre possession pendant la durée du séjour.

Le propriétaire doit nous communiquer un numéro de téléphone (ou celle d'une personne responsable) afin de nous donner la possibilité de le contacter en cas de problème.

Le propriétaire doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, il reste donc responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour.

Selon les affinités plusieurs chiens peuvent être mis ensemble dans les parcs de détente. Durant les séquences de jeux, les chiens peuvent avoir des égratignures, le propriétaire décharge toute responsabilité vis-à-vis de la pension.

Les promenades proposées en plus de la pension à l'extérieur du parc de détente seront effectuées en longe de 10 mètres. Les chiens ne pourront pas être en liberté.

Le propriétaire peut amener les objets personnels de son poilu (tapis,doudou,jouet gamelle) pour son séjour. Toutefois, il n'est pas rare, au vu du changement d'environnement, que celui-ci soit détruit par le chien lui-même. La pension n'est pas responsable de ces destructions. Les objets doivent être marqués du nom du propriétaire de manière indélébile.

Les chiens catégorisés sont acceptés :

Pour les chiens catégorisés, la déclaration en mairie, l'attestation d'assurance, le test de comportement et le permis de détention vous seront demandés.

La pension se décharge de toute responsabilité pour un accident produit et subi par un chien fugueur à l'extérieur de la pension. Le propriétaire d'un chien fugueur doit le signaler lors de son l'arrivée, ainsi que sa capacité à sauter plus de 2 m de haut afin d'adapter un logement sécurisé.

Ainsi les clients de la pension « les vacances des poilus » s'engagent à me communiquer dans le contrat les risques que peuvent présenter leurs poilus dans tous les domaines, notamment caractériel, physiologiques (agressivité, chaleur, fugueur, maladie, entente congénères....).

Si il vous prenait l'envie d'abandonner votre animal au sein de la pension :

Il n'est malheureusement pas rare que certains propriétaires ne reviennent pas récupérer leur animal comme convenu. Le poilu sera alors considéré comme abandonné 8 jours après la date de fin de séjour (délai légal au regard de la loi) tout sera mis en œuvre pour contacter et ou retrouver le propriétaire . L'animal sera alors pris en charge par une association de protection animale et une plainte sera déposée. Pour rappel le propriétaire qui abandonne son animal risque 3 ans de prison et 45000€ d'amende. l'[article 521-1 du Code pénal](#)

RGPD

Le règlement général sur la protection des données » des mesures de protection de la vie privée sont déployées au sein de notre société.

MÉDIATEUR

Dans le cadre de l'obligation de désignation d'un médiateur à la consommation, nous désignons le médiateur rattaché au SNPCC.



SNPCC
44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT

☎ 0892.681.341 (0,40€/minutes)

🖱 www.snpsc.com

📘 SNPCC Syndicat Professionnel

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des tarifs de le pension « les vacances des poilus » et je les accepte sans réserve

Recopier la mention lu et approuvé

Nom, prénom :

date :

signature :

NB : Joindre avec votre réservation des arrhes à hauteur de 50% du séjour + le règlement de la pension canine signé avec la mention lu et approuvé + la fiche de réservation avec la mention bon pour accord et la fiche de votre ou vos poilu(s)



Les vacances des Poilus
20 chemin du capet
33770 SALLES
N° SIRET 532 208 824 00039
adresse mail : lesvacancesdespoilus33@gmail.com
Tél : 07 44 70 20 75

FICHE DE RÉSERVATION POUR UN SÉJOUR À LA PENSION CANINE

Réservation :

arrivée le :

départ le :

Propriétaire du ou des chien (s)

Nom et prénom :

adresse postale :

Tél :

adresse mail :

J'autorise Sandrine VANNUCCHI à utiliser mon adresse mail pour m'envoyer des offres de stages, d'organisation d'évènements ou des offres commerciales :

cochez la case OUI NON

Vétérinaire du ou des chien (s)

Nom et prénom : -

adresse postale :

Tél : -



Les vacances des Poilus
20 chemin du capet
33770 SALLES
N° SIRET 532 208 824 00039
adresse mail : lesvacancesdespoilus33@gmail.com
Tél : 07 44 70 20 75

Nombre de chien (s) :

Prénom (s) :

Formule choisie : cochez la case correspondante (les chiens de la même famille profite de la même formule)

All-inclusive / tout inclus : 25€ la nuit en solo / 40€ en duo

- nous fournissons les croquettes
- votre chien aura une balade en dehors de la pension

Pension complète : 22€ la nuit en solo / 34€ en duo

- nous fournissons les croquettes

Formule demi-pension : 20€ la nuit en solo / 30€ en duo

- vous apportez les croquettes de votre chien

Je choisis d'offrir une balade à mon / mes poilu (s) avec l'option « balade » en supplément du séjour / 25€ - par chien (sous réserve de disponibilité) . Cette option est applicable pour les séjours d'au moins 1 semaine.

Recopier la mention « bon pour accord » :

Nom, prénom :

date :

signature :

Sandrine VANNUCCHI

Gérante « les vacances des poilus »



Les vacances des Poilus
20 chemin du capet
33770 SALLES
N° SIRET 532 208 824 00039
adresse mail : lesvacancesdespoilus33@gmail.com
Tél : 07 44 70 20 75

Fiche de renseignements

Une fiche par poilu si vous êtes l'heureux propriétaire de plusieurs poilus

Inscrire ci-dessous toutes les remarques sur votre animal :

⊗ Sociable humains : Oui Non

⊗ Sociable congénères : Oui Non

⊗ Problèmes de santé : Oui Non /si oui merci de préciser :

⊗ Protection de ressources : Oui Non /si oui merci de préciser : gamelle, jouet,etc

⊗ Autres : toutes informations que vous jugez utiles pour que votre poilu passe un excellent séjour à la pension (habitudes alimentaires par exemple)

Le propriétaire de l'animal : Madame - Monsieur

Adresse :

N° de Téléphone 1 :

N° de Téléphone 2 :

Adresse mail :

Chien – prénom :

N° d'identification/tatouage :

Race :

Date de naissance :

Mâle Femelle

Stérilisé(e)/Castré : Oui Non

♥ Réseaux sociaux

Des publications avec les photos et/ou vidéos de votre ou vos poilu(s) seront postées sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et le site internet «les vacances des poilus ».

Acceptez-vous que les photos/ vidéos soient publiées sur les réseaux sociaux : cochez la case

Oui Non

Recopier la mention « Bon pour accord »

Nom, prénom :

date :

signature :

Suivez leurs aventures !

Votre compagnon est en vacances à la pension et il vous manque

Gardez le contact avec lui

Suivez les vacances de votre poilu sur mes réseaux sociaux Instagram, Facebook.



Sandrineducatricecanin



les_vacances_des_poilus